Avant-propos	9
Préface	
Sommaire	15
Table des abréviations et sigles	17
Introduction générale	
PREMIÈRE PARTIE L'ORIGINALITÉ DU JUGE-ADMINISTRATEUR DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL	
Titre 1: Juge-administrateur, un office particulier du juge administra	atif51
Chapitre 1 : L'évolution de la place du juge-administrateur	
au sein du contentieux administratif	53
Section 1. La remise en cause de la particularité historique	
du juge-administrateur de l'environnement industriel	54
I. La particularité originelle du juge-administrateur au sein	
du contentieux administratif	55
A. Le juge-administrateur intervenant à la marge	
dans le contentieux administratif	
1. Les contentieux interdits au juge-administrateur	56
2. La présence résiduelle du juge-administrateur	
dans le contentieux administratif	62
B. L'indifférence de la doctrine de l'époque à l'endroit	
du juge-administrateur	65
II. La fin de la particularité originelle du juge-administrateur	
en raison de l'évolution de l'office du juge administratif	69
A. La révolution de l'office du juge administratif	
 La métamorphose de l'office du juge administratif par l La métamorphose de l'office du juge administratif 	
prolongée par la jurisprudence	72
B. L'impact de l'évolution de l'office du juge administratif	
sur la particularité du juge-administrateur	75
Section 2. La nouvelle particularité partagée du juge-administrate	
de l'environnement industriel	
I. La nouvelle classification doctrinale des pouvoirs du juge adm	inistratif76
A. Une classification distinguant deux catégories	
de pouvoirs du juge administratif	77
1. Une classification évoluant au sein de la classification f	
des recours contentieux	
2. Une classification des pouvoirs fondée sur l'intention d	
B. Les pouvoirs de juge-contrôleur	

	1. Les pouvoirs de juge-contrôleur <i>a minima</i>	85
	2. Les pouvoirs de juge-contrôleur a maxima	85
	II. La nouvelle étendue de l'office de juge-administrateur	
	A. Les pouvoirs de juge-administrateur	
	1. Les pouvoirs de juge-administrateur <i>a minima</i>	
	2. Les pouvoirs de juge-administrateur <i>a maxima</i>	
	B. L'existence de deux offices de juge-administrateur	
	1. L'office de juge-administrateur <i>a minima</i>	
	intégré à l'office ordinaire du juge administratif	.103
	2. L'office de juge-administrateur :	
	un office toujours particulier du juge administratif	.104
	Chapitre 2 : Juge-administrateur, l'office ultime du juge administratif	105
	Section 1. La remise en cause des traditionnelles critiques doctrinales	.105
	à l'encontre du juge-administrateur	.106
	I. Les raisons avancées par les juristes	.100
	pour condamner le juge-administrateur	.106
536	A. Une condamnation découlant d'une compréhension extensive	
	du principe de séparation des fonctions	.106
	1. L'origine du principe de séparation des fonctions	
	2. La compréhension extensive du principe par les juristes	
	B. La condamnation traditionnelle du juge-administrateur	
	par les juristes	.112
	1. Les raisons données à la prohibition du pouvoir	
	de réformation/substitution	.112
	2. Les raisons données à la prohibition du pouvoir d'injonction	.114
	II. Le caractère inopérant des critiques adressées au juge-administrateur.	.116
	A. La fin de la prohibition du pouvoir d'injonction	.116
	1. Le délitement des fondements de la prohibition	
	de l'injonction	
	2. La reconnaissance du pouvoir d'injonction	.118
	B. L'absence de fondement à la prohibition du pouvoir	
	de réformation	.119
	1. Les pouvoirs du juge-administrateur distincts du pouvoir	
	de substitution	.119
	2. Le pouvoir hiérarchique incompatible	
	avec le juge-administrateur	
	Section 2. Le juge-administrateur intégré à l'office du juge administratif	
	I. La nature juridictionnelle du juge-administrateur	.127
	A. Les pouvoirs du juge-administrateur	400
	intégrés à l'imperium du juge	
	1. Le contenu de l'office du juge : <i>jurisdictio</i> et <i>imperium</i>	.128
	2. L'utilisation maximale de l' <i>imperium</i> du juge administratif	100
	par le juge-administrateur	.129
	B. Le juge-administrateur soumis aux règles générales du procès	.131

1. Le respect des conditions de l'action en justice	
par le juge-administrateur13	1
2. L'interdiction pour le juge-administrateur de statuer <i>ultra petita</i> 13	3
II. Le juge-administrateur distinct de l'administrateur	
A. La distinction des missions de juger et d'administrer	
1. La distinction formelle entre juge-administrateur	
et administrateur	9
La distinction matérielle entre le juge-administrateur	
et l'administrateur	Ω
B. Vers la fin de l'amalgame entre juge-administrateur	U
et administrateur	2
	3
L'ancienne confusion entre juge-administrateur	2
et administrateur	3
2. Une nouvelle interprétation du principe de séparation	4
des fonctions réhabilitant le juge-administrateur14	
Conclusion du Titre 1	9
Titre 2 : Le juge-administrateur de l'environnement industriel,	537
un juge-administrateur original	1
Chapitre 1 : L'identification de l'originalité du juge-administrateur	1
de l'environnement industriel	2
Section 1. La classification des juges-administrateurs	
I. Le fondement de la classification des juges-administrateurs	4
A. Inventaire des contentieux selon l'office	
de juge-administrateur détenu par le juge administratif	4
1. L'office de juge-administrateur <i>a minima</i> désormais	
intégré à l'office ordinaire du juge administratif15	4
2. Inventaire des contentieux dans lesquels intervient	
le juge-administrateur15	
B. Le fondement de la classification des juges-administrateurs17	
1. Précisions liminaires	2
2. Un fondement identifiable dans la nature	
des décisions soumises au contrôle du juge17	5
II. La typologie des juges-administrateurs	7
A. L'exclusivité du juge-administrateur a minima	
sur les décisions où l'intérêt général prédomine17	8
B. Le juge-administrateur réservé à la contestation	
des décisions dominées par des intérêts non publics forts	8
Section 2. Les réserves à la classification des juges-administrateurs18	
I. L'originalité à nuancer du juge-administrateur électoral18	
II. L'originalité du juge-administrateur de l'environnement industriel18	
A. Le juge-administrateur de l'environnement industriel intervenant	_
dans un contentieux des mesures de police administrative18	2
B. La présence dérogatoire d'un office	_
de juge-administrateur dans le contentieux	
des mesures de police de l'environnement industriel	1
acs inestics at point at tenyinding intentiting in initial ini	T

	1. Le contentieux des mesures de police administrative
	relevant essentiellement du recours pour excès
	de pouvoir et donc de l'office de juge-administrateur <i>a minima</i> 184
	2. L'intervention exceptionnelle du juge-administrateur
	sur les mesures de police de l'environnement industriel
	Chapitre 2 : Une originalité issue de l'histoire particulière
	du contentieux de la police de l'environnement industriel
	Section 1. L'apparition logique du juge-administrateur
	de l'environnement industriel (1810-1917)199
	I. Le juge-administrateur présent dès la création du régime
	des ateliers incommodes ou insalubres (1810-1820)200
	A. Les raisons de la création d'un régime de police administrative
	en matière d'ateliers incommodes ou insalubres200
	1. Les ateliers incommodes ou insalubres
	en proie à l'arbitraire avant l'entrée en vigueur
	du décret impérial du 15 octobre 1810200
538	2. Un régime de police administrative institué
	pour concilier les intérêts des manufacturiers
	avec ceux des voisins-propriétaires203
	B. La raison de l'apparition du juge-administrateur
	en matière d'ateliers incommodes ou insalubres
	(1810-1820)211
	1. Les tentatives infructueuses d'explication proposées
	par la doctrine à la présence du juge-administrateur211
	2. Le juge-administrateur apparu pour garantir
	la conciliation des intérêts des industriels
	avec ceux des riverains propriétaires214
	II. L'ancrage du juge-administrateur des ateliers incommodes
	ou insalubres (1820-1917)216
	A. Le développement de la présence du juge-administrateur
	dans le contentieux des ateliers incommodes ou insalubres
	(1820-1872)216
	1. La confirmation de l'intervention
	du juge-administrateur des ateliers incommodes
	ou insalubres (1810-1852)216
	2. L'élargissement du champ d'action
	du juge-administrateur des ateliers incommodes
	ou insalubres à compter de 1852219
	B. L'absence d'impact des évolutions de la justice administrative
	sur le juge-administrateur
	des ateliers incommodes ou insalubres (1872-1917)222
	1. L'absence d'impact du développement du recours
	pour excès de pouvoir sur le juge-administrateur
	des ateliers incommodes ou insalubres223

2. L'absence d'impact du passage de la justice retenue		
à la justice déléguée sur le juge-administrateur		
des ateliers incommodes ou insalubres	225	
Section 2. La confirmation du juge-administrateur		
de l'environnement industriel justifiée		
par des raisons d'opportunité (depuis 1917)	231	
I. Le maintien du juge-administrateur	201	
malgré la disparition de sa justification originelle (1917-1992)	231	
A. Une première brèche dans la justification théorique	201	
du juge-administrateur : la réforme du 19 décembre 1917	232	
Lévolution des termes de la conciliation	232	
par la loi du 19 décembre 1917	232	
La validation implicite du juge-administrateur	232	
par le législateur	238	
B. La complète disparition de la justification théorique	230	
	242	
du juge-administrateur avec la réforme du 19 juillet 1976	243	
1. La complète dilution du droit de propriété		539
dans les intérêts protégés par la police des installations classées	242	
	243	
2. Le maintien opportuniste du juge-administrateur	245	
des installations classées	243	
II. La validation relative du juge-administrateur	240	
de l'environnement industriel (depuis 1992)	248	
A. La confirmation opportuniste du juge-administrateur	240	
par le législateur (depuis 1992)	248	
1. La reconnaissance législative impromptue		
du juge-administrateur des installations classées	240	
par la loi du 13 juillet 1992	248	
2. L'extension législative irréfléchie du champ d'action du juge-	251	
administrateur	251	
B. Le timide maintien du juge-administrateur	252	
de l'environnement industriel (depuis 1992)		
Conclusion du Titre 2	259	
Conclusion de la première partie	261	
1 1		
SECONDE PARTIE		
LA NÉCESSITÉ DU JUGE-ADMINISTRATEUR		
DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL		
Titre 1 : Juge-administrateur, l'office adapté au contentieux		
de la police de l'environnement industriel	267	
Chapitre 1 : L'office idoine pour garantir une conciliation effective		
entre liberté d'entreprendre et protection de l'environnement	269	
Section 1. L'objectif de la police de l'environnement industriel,		
concilier deux normes constitutionnelles	270	

I.	Ľo	objectif de la police de l'environnement industriel, concilier la liberté	
		entreprendre avec la protection de l'environnement2	270
	A.	La conciliation, technique consubstantielle	
		à l'activité de police administrative	270
	B.	La conciliation entre liberté d'entreprendre	
		et protection de l'environnement :	
		le but de la police de l'environnement industriel2	273
		1. La liberté d'entreprendre et la protection	
		de l'environnement au cœur de la police	
		des installations classées pour la protection	
		de l'environnement2	273
		2. L'objectif des autres polices de l'environnement industriel :	
		concilier liberté d'entreprendre	
		et protection de l'environnement2	279
II.	La	liberté d'entreprendre et la protection de l'environnement,	
		ux normes constitutionnelles à concilier2	282
	A.	La reconnaissance de la valeur constitutionnelle	
		des deux principes	282
		1. La reconnaissance de la valeur constitutionnelle	
		de la liberté d'entreprendre2	282
		2. La reconnaissance de la valeur constitutionnelle	
		de la protection de l'environnement2	285
	B.	Deux normes constitutionnelles devant nécessairement être	
		conciliées finement	288
Sec	ctio	n 2. Le juge-administrateur capable de concilier effectivement	
		liberté d'entreprendre et protection de l'environnement	289
I.		nécessité du juge-administrateur	
		ur valider instantanément une conciliation harmonieuse2	
	A.	Le pouvoir de neutraliser l'illégalité du titre d'exploitation	
		1. Le pouvoir de neutraliser certaines irrégularités procédurales2	
		2. Les autres pouvoirs de neutralisation	
		Le pouvoir de délivrer un titre provisoire d'exploitation	298
II.		nécessité du juge-administrateur	
		ur transformer directement un déséquilibre en conciliation parfaite3	304
	A.	La capacité du juge-administrateur de l'environnement industriel	
		à supprimer un déséquilibre en faveur de la liberté d'entreprendre	
		de l'exploitant	304
		1. L'intérêt du juge-administrateur de l'environnement industriel	
		face à un déséquilibre irrémédiable	
		en faveur de la liberté d'entreprendre de l'exploitant	304
		2. L'intérêt du juge-administrateur de l'environnement industriel	
		face à un déséquilibre remédiable	
	т.	en faveur de la liberté d'entreprendre de l'exploitant	307
	В.	La capacité du juge-administrateur de l'environnement industriel	
		à supprimer un déséquilibre en faveur	
		de la protection de l'environnement	Σ ΙΟ

 L'intérêt du juge-administrateur de l'environnement industriel face à un déséquilibre substantiel
en faveur de la protection de l'environnement310
2. L'intérêt du juge-administrateur de l'environnement industriel
face à un léger déséquilibre
en faveur de la protection de l'environnement315
Chapitre 2: Les contraintes pesant sur le juge-administrateur
de l'environnement industriel
Section 1. L'office de juge-administrateur de l'environnement industriel
soumis à des contraintes juridiques319
I. Le juge-administrateur de l'environnement industriel contraint
par les règles de recevabilité de la requête320
A. L'action du juge-administrateur de l'environnement industriel
conditionnée par la présence d'une décision administrative
préalable320
B. L'incidence de l'exercice d'un recours administratif préalable
sur l'action du juge-administrateur de l'environnement industriel326
II. Le juge-administrateur contraint par les mêmes règles
que celles applicables à l'administration330
A. Des règles empêchant l'intervention
du juge-administrateur dans le litige330
1. L'impossible intervention du juge-administrateur
en cas de situation de compétence liée330
2. L'impossible intervention du juge-administrateur
en cas de vice de procédure substantiel non régularisable333
B. Des règles empêchant le juge-administrateur d'agir334
1. L'impossibilité pour le juge-administrateur d'édicter des actes
non prévus par la loi
2. L'impossibilité pour le juge-administrateur d'édicter des actes
ne relevant pas de la compétence de l'administration335
Section 2. Les contraintes d'ordre scientifique accompagnant
le juge-administrateur de l'environnement industriel337
I. La dimension scientifique du droit
de l'environnement industriel incommodant le juge-administrateur
de l'environnement industriel
A. La dimension scientifique du droit de l'environnement industriel338
B. Le juge-administrateur de l'environnement industriel contraint
par la dimension scientifique du droit
de l'environnement industriel
II. La capacité du juge à apprivoiser la contrainte d'ordre scientifique341
A. Les possibilités d'action du juge-administrateur
de l'environnement industriel face à la contrainte d'ordre scientifique341
d'ordre scientifique341 1. Les moyens à disposition du juge pour comprendre
les questions scientifiques posées dans l'instance

541

à la contrainte d'ordre scientifique		2. La necessite pour le juge de se confronter directement	
B. L'importance des parties dans la capacité du juge à appréhender la contrainte d'ordre scientifique		à la contrainte d'ordre scientifique	347
à appréhender la contrainte d'ordre scientifique			
Conclusion du Titre 1		à appréhender la contrainte d'ordre scientifique	353
de l'environnement industriel			
de l'environnement industriel		Titra 2 . La maintien incertain du jurga-administratour	
Chapitre 1: Un office mis au défi par la complexification de la police de l'environnement industriel			250
de l'environnement industriel)))
Section 1. La complexification de la police de l'environnement industriel			
I. Les causes de la complexification de la police de l'environnement industriel			
de l'environnement industriel		<u>.</u>	362
A. L'augmentation des connaissances scientifiques et techniques, premier facteur de complexification			
et techniques, premier facteur de complexification			362
B. La contrariété des intérêts au cœur de la police de l'environnement industriel, facteur d'aggravation de la complexification		A. L'augmentation des connaissances scientifiques	
de l'environnement industriel, facteur d'aggravation de la complexification			362
de la complexification		•	
II. Les manifestations de la complexification de la police de l'environnement industriel	F42		
de l'environnement industriel	542		364
A. La multiplication des normes dans la police de l'environnement industriel		II. Les manifestations de la complexification de la police	
de l'environnement industriel			366
1. Un foisonnement des règles, conséquence de la multiplication des régimes particuliers			
de la multiplication des régimes particuliers			366
2. Un foisonnement des règles, conséquence du renforcement des exigences applicables dans la police de l'environnement industriel		1. Un foisonnement des règles, conséquence	
2. Un foisonnement des règles, conséquence du renforcement des exigences applicables dans la police de l'environnement industriel		de la multiplication des régimes particuliers	366
dans la police de l'environnement industriel		2. Un foisonnement des règles, conséquence	
B. Des campagnes de simplification de la police de l'environnement industriel sources de nouvelles complexifications		du renforcement des exigences applicables	
industriel sources de nouvelles complexifications		dans la police de l'environnement industriel	372
industriel sources de nouvelles complexifications		B. Des campagnes de simplification de la police de l'environnement	
de l'environnement industriel			377
2. La simplification source de complexités, exemple de la réforme de l'enregistrement des installations classées		1. Éléments de méthode pour simplifier la police	
2. La simplification source de complexités, exemple de la réforme de l'enregistrement des installations classées		de l'environnement industriel	377
des installations classées			
des installations classées		exemple de la réforme de l'enregistrement	
conséquence de la complexification de la police de l'environnement industriel			378
conséquence de la complexification de la police de l'environnement industriel		Section 2. Le risque de disparition de l'office de juge-administrateur,	
de l'environnement industriel			
I. La réduction des possibilités d'utilisation par le juge de l'office de juge-administrateur, conséquence indirecte de la complexification			383
par le juge de l'office de juge-administrateur, conséquence indirecte de la complexification		I. La réduction des possibilités d'utilisation	
de la complexification			
A. Une réduction découlant de la multiplication des règles réduisant l'accès au juge			383
réduisant l'accès au juge383 B. Une réduction découlant de la montée en puissance du ministre			
B. Une réduction découlant de la montée en puissance du ministre			383
de i Divironnement dans la ponce de renvironnement madatrien372		de l'Environnement dans la police de l'environnement industriel3	392

II. La remise en cause de la nécessité de l'office
de juge-administrateur par la complexification de la police
de l'environnement industriel
A. Une augmentation des questions annexes venant gêner l'utilisation
de l'office de juge-administrateur
1. L'office de juge-administrateur neutralisé
par le développement des exigences procédurales399
2. L'office de juge-administrateur neutralisé par la multiplication
des moyens relatifs à la légalité interne des mesures de police
de l'environnement industriel
B. L'autocensure du juge à se muer en juge-administrateur aggravée
par la complexification de la police de l'environnement industriel406
1. La crainte de l'accusation de gouvernement
des juges, une tentative d'explication de l'autocensure
du juge à écarter408
2. L'autocensure du juge exacerbée par la complexification
de la police de l'environnement industriel410
Chapitre 2 : Un office mis au défi par le nouveau contentieux
de l'autorisation environnementale
Section 1. La mise en place d'une autorisation unique par projet,
un objectif de simplification partiellement atteint
par l'autorisation environnementale
I. Le but recherché par l'instauration de l'autorisation unique par projet,
simplifier la police de l'environnement industriel414
II. L'échec de l'autorisation environnementale à intégrer
toutes les décisions de police nécessaires à la réalisation d'un projet420
A. Le maintien d'hypothèses à plusieurs autorisations par projet
en dépit de la réforme de l'autorisation environnementale420
B. L'échec de l'autorisation environnementale à intégrer
les autorisations d'urbanisme
Section 2. Le juge-administrateur de l'environnement industriel augmenté
issu de l'autorisation environnementale,
un nouvel office à appréhender434
I. La conséquence de l'autorisation environnementale, la mise en place
d'un juge-administrateur de l'environnement industriel augmenté434
A. L'extension du champ d'action du juge-administrateur
de l'environnement industriel par la réforme
de l'autorisation environnementale
B. Le juge-administrateur de l'environnement industriel
doté d'un office de juge de la régularisation
1. Les pouvoirs de régularisation renforcés
à la disposition du juge dans le contentieux
de l'autorisation environnementale
2. Des nouveaux pouvoirs complétant l'office
de juge-administrateur de l'environnement industriel441

543

Les pouvoirs de juge-administrateur...

II. Le défi de la nécessaire préhension par le juge du nouvel office	
de juge-administrateur augmenté	451
A. La question d'un possible développement de l'autocensure	
du juge de l'autorisation environnementale à se muer	
en juge-administrateur	452
B. La nécessaire préhension par le juge de l'office	
de juge-administrateur augmenté	455
Conclusion du Titre 2	461
Conclusion de la seconde partie	463
Conclusion générale	465
Sources et bibliographie sélective	469
Index des jurisprudences	529
Index thématique	531